L’essentiel de A à Z

https://www.far-suisse.ch/fr/wichtiges-von-a-z/

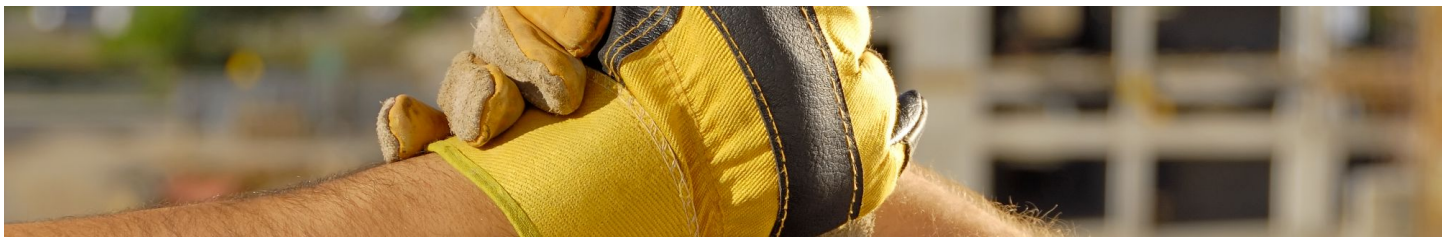

Personnes en formation

En vertu de la CCT RA, tous les travailleurs sont assujettis dès le moment où ils doivent cotiser à l’AVS. C’est la raison pour laquelle les personnes en formation soumis à l’AVS doivent verser des cotisations RA.